

**MODALITÉS DE L'OPÉRATION MICHELIN
DU 15 AU 29 JANVIER 2019**

Comment bénéficier de l'offre ?

1. Achetez entre le 15 et le 29 janvier 2019, en France métropolitaine (Corse et Monaco inclus) sur le site www.allopneus.com, un train de pneus parmi les gammes :
 - MICHELIN Starcross (Hard, Medium, Soft, Sand, MS3 Junior, MH3 Junior)
 - MICHELIN Enduro (Hard ou Medium)
 - MICHELIN TrackerEt lors de l'étape du paiement, cochez la case « J'ai un code promo » puis saisissez le code « MTT19 ».

2. Dans un délai de 3 semaines après la date de fin de l'opération et si vous avez été sélectionné lors du tirage au sort, vous recevrez un mail vous indiquant la procédure à suivre pour récupérer votre dotation.

Les participants à l'offre Michelin, ayant indiqués le code « MTT19 » seront automatiquement inscrits au tirage au sort pour tenter de gagner un train de pneus MICHELIN Starcross ou Enduro (Règlement disponible ci-dessous).

Offre réservée uniquement aux clients particuliers et professionnels (Entreprises et Administrations), hors professionnels de l'automobile (revendeurs de pneumatiques) et professionnels ayant déjà établi un accord avec Allopneus.com et résidant en France Métropolitaine (Corse et Monaco inclus).

Offre réservée exclusivement à toute personne morale ou toute personne physique majeure ayant accès à Internet et résidant en France métropolitaine. Offre limitée à une participation par foyer (même nom, même adresse, même adresse e-mail, et pour les professionnels même numéro RCS). Chaque consommateur peut acheter un pneu moto à l'unité mais ne bénéficiera pas de l'offre promotionnelle.

Pour bénéficier de l'offre, les pneumatiques MICHELIN devront avoir été achetés en une fois et figurer sur la même facture.

Pour toutes questions relatives à l'offre, vous pouvez nous contacter :

Par mail : commercial@allopneus.com

Par téléphone du lundi au vendredi de 08 :30 à 18 :30 : 0892460900 (service 0,40€/min + Prix appel)

Par voie postale : Service Marketing Allopneus - CS 30470 60 Rue de la Tramontane-13096 AIX EN PROVENCE CEDEX 2.

Les réclamations concernant l'opération envoyées après le 19/02/2019 ne seront plus traitées. Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 6 août 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de modification, d'opposition, et de suppression des informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à Allopneus.com – 60 rue de la Tramontane – CS30470 – AIX EN PROVENCE Cedex 2. Ces informations, nécessaires au traitement de votre demande, sont à la seule destination de la société Allopneus.com et de Michelin pour la gestion de l'opération.

REGLEMENT DU JEU **MICHELIN-TOUT-TERRAIN**

Article 1 - Société Organisatrice

La société "ALLOPNEUS", société par actions simplifiées, au capital de 54.990 Euros, immatriculée au registre du commerce d'Aix-en-Provence sous le numéro 327.125.878 RCS d'Aix-en-Provence, dont le siège social est situé ALLOPNEUS-CS 30470 60 Rue de la Tramontane-13096 AIX EN PROVENCE CEDEX 2, organise un jeu avec obligation d'achat du 15 au 29 janvier 2019 inclus, réservé uniquement aux clients particuliers et professionnels (Entreprises et Administrations), hors professionnels de l'automobile (revendeurs de pneumatiques) et professionnels ayant déjà établi un accord avec Allopneus.com, résidant en France Métropolitaine (Corse et Monaco inclus).

Ce jeu est annoncé via l'opération promotionnelle, nommée « OPERATION MICHELIN TOUT-TERRAIN » sur le site www.allopneus.com du 15 au 29 décembre 2019 inclus.

Article 2 - Qui peut participer ?

Cette opération est réservée exclusivement à toute personne majeure ayant accès à Internet et résidant en France métropolitaine, Corse et Monaco, à l'exclusion du personnel des sociétés organisatrices, gestionnaires, de contrôle et sous-traitantes ainsi que de leur famille proche (en ligne directe).

ALLOPNEUS se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions.

La participation au jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, le respect des règles de déontologie en vigueur sur internet (charte de bonne conduite) ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux-loterie en vigueur en France.

Le Participant devra disposer d'un accès à Internet et devra posséder une adresse e-mail valide.

Article 3 – Comment participer ?

Pour participer au tirage au sort, le consommateur doit acheter 1 train de pneumatiques Michelin, parmi les gammes : MICHELIN STARCROSS, ENDURO ou TRACKER sur le site www.allopneus.com entre le 15 et le 29 janvier 2019 inclus (date de commande faisant foi) et indiquer le code « MTT19 » lors de l'étape de paiement. Ne seront pas prises en considération les clients dont les coordonnées seront incomplètes, fausses ou incompréhensibles.

Article 4 - Les dotations

Sont mis en jeu : 10 (dix) trains de pneus MICHELIN Starcross et Enduro, d'une valeur moyenne indicative de 108€.

Chaque gagnant se verra offrir un train de pneus, au choix, parmi les gammes nommée ci-dessus, dans les mêmes dimensions que celles précédemment commandées.

Les lots offerts ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur lot contre sa valeur en espèces, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

Allopneus.com se réserve le droit de remplacer le lot indiqué ci-dessus, par un autre lot de valeur équivalente, en cas de difficulté extérieure pour obtenir ce qui a été annoncé, notamment rupture même momentanée de stock ou de prestation. Allopneus.com se réserve le droit de retirer ou de suspendre l'offre à tout moment.

La société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de dommages ou accidents et d'une manière générale de toute insatisfaction à l'occasion de l'acheminement et/ou la jouissance ou l'utilisation de la dotation.

Article 5 – Désignation des gagnants

Un tirage au sort sera effectué en fin d'opération et au plus tard le 12 février 2019 parmi l'ensemble des Participants.

Il ne sera désigné qu'un seul gagnant par train et par foyer pendant toute la durée de l'opération (même nom, même adresse ou même adresse e-mail).

Les personnes tirées au sort autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile

Il ne sera adressé aucun courrier, même en réponse, aux participants qui n'auront pas gagné.

Les dotations qui ne pourront être attribuées pour des raisons indépendantes de la volonté de la société organisatrice ou qui ne seront pas utilisées dans les délais prévus par les gagnants seront perdues et ne seront pas réattribuées.

Article 6 – Remise des lots

Les gagnants recevront un courrier électronique de la part de la société Allopneus au plus tard 7 jours après le tirage au sort à l'adresse e-mail communiquée lors de l'inscription pour confirmer leur volonté de recevoir la dotation ainsi que confirmer les dimensions des pneumatiques et leur adresse postale.

Le bénéficiaire aura un délai de 7 jours pour fournir les éléments demandés par la société Allopneus.

Article 7 – Réclamations

Pour toute information complémentaire ou réclamation concernant cette loterie, les clients Allopneus.com pourront contacter le service marketing d'Allopneus :

Par email : commercial@allopneus.com

Par téléphone : 0892460900

Par courrier : Service Marketing ALLOPNEUS – Opération Michelin Tout-Terrain CS 30470- 13096 AIX EN PROVENCE CEDEX 2.

Article 8– Autorisation

Les gagnants autorisent la Société organisatrice à utiliser à titre publicitaire leur nom et adresse dans des campagnes liées au présent jeu, sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que la remise de leur lot.

Article 9 - Dépôt légal

Le règlement est disponible gratuitement sur le site : www.allopneus.com pendant toute la durée du Jeu. Il sera adressé gratuitement à toute personne sur simple demande écrite expédiée avant le 29/01/2019 minuit (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

ALLOPNEUS Service Marketing- OPERATION MICHELIN Tout-Terrain, CS 30470- 13096 AIX EN PROVENCE CEDEX 2.

Le timbre utilisé pour cette demande ne sera pas remboursé. Chaque demande devra mentionner les coordonnées complètes (nom, prénom, adresse complète et code postal). Un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse).

Article 10 – Protection des données à caractère personnel

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 06 août 2004, toutes les personnes dont les données personnelles ont été collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification, de modification ou de suppression des données les concernant, qui pourra être exercé par écrit auprès de : Service Marketing Allopneus - CS 30470 60 Rue de la Tramontane-13096 AIX EN PROVENCE CEDEX 2. Les données personnelles des participants sont nécessaires pour leurs

participations à l'opération. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant seront réputées renoncer à leurs participations dans la mesure où l'acheminement des dotations sera rendu impossible.

Les participants sont informés que les données personnelles les concernant peuvent éventuellement faire l'objet d'une transmission à des partenaires commerciaux de la Société organisatrice, sous réserve de leur accord préalable, et qu'ils peuvent s'opposer à cette transmission lors de leur inscription.